

Communiquer avec les personnels du Collège, pour mieux suivre la scolarité de son enfant.



01

Contacteur le collège

Le collège est joignable par téléphone aux heures d'ouverture de 8h30 à 16h30 (8h30-12h30 le mercredi) ou courriel :

- Secrétariat : 05.63.25.19.00 ou 0820704v@ac-toulouse.fr
- CPE : 05.63.25.19.02 ou cpe.0820704v@ac-toulouse.fr
- Vie scolaire : 05.63.25.19.03 ou vie-scolaire2.0820704v@ac-toulouse.fr
(attention, peu joignable sur la pause méridienne)
- Intendance : 05.63.25.19.05 ou 0820704v-gest@ac-toulouse.fr
- Infirmerie : 05.63.25.19.06

03

Rendez-vous et rencontres

Deux rencontres parents-professeurs sont organisés chaque année, et pour chaque niveau.

Cette rencontre peut être complétée, à tout moment, et en fonction des besoins, par un rendez-vous avec un professeur, la CPE, la cheffe d'établissement, etc.

Le dialogue parents-personnels du collège permet de développer une coopération dans l'éducation des jeunes.

02

Messagerie ENT

Tous les personnels du Collège sont joignables également par la messagerie ENT.

Cette messagerie est un usage professionnel pour les personnels.

Attention au droit à la déconnexion ! Il faut laisser un délai raisonnable à son interlocuteur pour répondre.

04

Suivi de scolarité

L'ENT et Pronote permettent de suivre les différents aspects de la scolarité :

- cahier de texte dans l'ENT (en complément de l'agenda papier) pour rattraper en cas d'absence.
- absences et incidents sont visibles dans Pronote.
- Les notes, bulletins et certificats de scolarité sont accessibles via Pronote également.

05

Qui fait quoi ?

Pour comprendre quel est le rôle de chacun, aller sur l'ENT, rubrique Contacts et organisation du Collège.

Respect des personnels de l'éducation nationale qui effectuent une mission de service public.



Collège Pierre Bayrou
Saint-Antonin-Noble-Val

01

Ni violence, ni intimidation

Aucune violence verbale, aucune menace n'est acceptable. Les pressions ("sinon") sont également une forme d'agressivité.

Article 433-5 du Code pénal :

L'outrage envers une personne chargée d'une mission de service public est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 d'euros d'amende.

03

Patience...

Les personnels ont de multiples tâches. Ils ne peuvent pas toujours répondre de manière instantanée et n'ont pas toujours la réponse attendue tout de suite. La réponse arrivera, dans les meilleurs délais.

Le loi oblige les usagers à respecter les personnels, dans les gestes comme dans les paroles.

02

Arrivée sur rendez-vous

L'entrée sans autorisation dans un établissement scolaire est considérée comme un délit d'intrusion (passible d'une amende).

Demandez un rendez-vous.

Toute demande d'entretien est suivie d'une proposition de rendez-vous ou d'un contact par courrier électronique.

04

Respecter le travail de l'agent

Les personnels du collège sont des professionnels. En cas de différend, il est préférable de demander des explications à l'intéressé ou à son supérieur, plutôt que de porter des accusations ou des jugements.

05

On communique avec tous...

Le bon fonctionnement d'un collège nécessite une répartition des rôles et des dossiers. Les usagers ne peuvent pas choisir qui suit leur dossier et/ou qui répond à leur demande.